



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/102 Objet : Vote du Budget Primitif 2026 - Ville

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39

Présents à la
séance : 34

Excusés
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoulà à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 - Ville

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/102

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-21 et suivants,

VU la délibération n°2026/064 en date du 29 mars 2026 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

VU le rapport de Madame le Maire,

APRES DELIBERATION

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif 2026 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DEPENSES			43 002 934,00 €
Chapitre	011	Charges à caractère général	9 532 064,00 €
Chapitre	012	Charges de personnel	26 800 000,00 €
Chapitre	014	Atténuations de produits	1 000,00 €
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	2 251 925,00 €
Chapitre	66	Charges financières	742 153,00 €
Chapitre	67	Charges spécifiques	65 000,00 €
Chapitre	68	Dotations aux provisions, dépréciations	25 000,00 €
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	2 819 997,00 €
Chapitre	042	Opérations d'ordres transfert entre sections	765 795,00 €

TOTAL RECETTES			43 002 934,00 €
Chapitre	013	Atténuation de charges	487 000,00 €
Chapitre	70	Produits des services, domaine, ventes	3 189 944,00 €
Chapitre	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 447 761,00 €
Chapitre	731	Fiscalité locale	21 773 556,00 €
Chapitre	74	Dotation et participations	8 272 495,00 €

2026/

Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	380 320,00 €
Chapitre	77	Produits spécifiques	30 000,00 €
Chapitre	78	Reprises sur amortissement, dépréciations	15 000,00 €
Chapitre	042	Opérations d'ordres transfert entre sections	406 858,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES			18 345 514,00 €
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	3 144 920,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles "hors opérations"	284 830,00 €
Chapitre	21	Immobilisations corporelles "hors opérations"	4 853 949,00 €
Chapitre	23	Immobilisations en cours "hors opérations"	0,00 €
Chapitre	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	406 858,00 €
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	1 657 688,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	
Opérations d'équipements			
Dont opérations :			
		Réhabilitation stade Gagneux (Halle tennis couvert)	134 000,00 €
		Création de voies partagées	3 000,00 €
Chapitre	23	Immobilisations en cours	
Opérations d'équipements			
Dont opérations :			
		Création bâtiment pour le RPE	1 000 000,00 €
		Renaturation (Axe Seine)	4 658 269,00 €
		Construction Maison de la Seine	2 200 000,00 €

TOTAL RECETTES			18 345 514,00 €
Chapitre	10	Dotations Fonds divers et réserves (sauf 1068)	909 548,00 €
Chapitre	13	Subventions d'investissement (reçues)	5 633 367,00 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	6 559 119,00 €
Chapitre	040	Amortissement des immobilisations	765 795,00 €
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	1 657 688,00 €
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	2 819 997,00 €

2026/

ADOpte le Budget Primitif 2026 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADOpte PAR 30 VOIX POUR
ET 9 ABSTENTIONS**
(S. Raffalli, S. Medani, S. Mercieca, K. Basseg, N. Garcia,
M. Lefebvre, G.Melin, S. Kelkoula, C. Tisserand)

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **12 MAI 2026**

Publié le : **12 MAI 2026**

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification. Le Tribunal
Administratif de Versailles
peut aussi être saisi par
l'application « Télérecours
citoyens » accessible sur
www.telerecours.fr

